

## Désignation

LOYA, géré par Lydia HIRTZ, est un organisme de formation professionnelle.

Son siège social est établi au 13 Allée du Haut Vigneau 33170 Gradignan (France).

Lydia HIRTZ conçoit, élabore et dispense des formations intra et inter-entreprises en présentiel sur Bordeaux et sur le territoire national, seule ou en partenariat.

Lydia HIRTZ réalise également des actions de conseil et d'accompagnement professionnel auprès d'entreprises, de collectivités et de particuliers.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous, que Lydia HIRTZ se réserve le droit de mettre à jour à tout moment.
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation ou d'une prestation d'accompagnement auprès de Lydia HIRTZ
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par Lydia HIRTZ pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- Formations inter-entreprises : les formations regroupant des salariés de diverses organisations.

## Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation et de conseil engagées par Lydia HIRTZ pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site <https://www.loya.fr>. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Lydia HIRTZ, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## Conseil et Accompagnement professionnel

Toute prestation de conseil et d'accompagnement professionnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par Lydia HIRTZ. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client. Pour la réalisation des missions de conseil et d'accompagnement professionnel, la facturation est fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires.

### **Actions de formation**

Les formations intra-entreprises sont développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client. Dans le cas de formations inter-entreprises proposées dans le catalogue de formation, les locaux sont mis à disposition par LOYA.

Toute action de formation fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par Lydia HIRTZ. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 20% du coût total de la formation sera versé par le Client.

### **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les adapter en fonction des attentes spécifiques du client, du niveau des participants et/ou de la dynamique du groupe.

### **Devis et attestation**

Pour chaque action de formation ou d'accompagnement professionnel, un devis est adressé par Lydia HIRTZ au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à Lydia HIRTZ par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Lydia HIRTZ et le Client.

La proposition et les prix indiqués par Lydia HIRTZ sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Lydia HIRTZ du devis signé par tout représentant dûment habilité du client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit devis. La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

Dans les cas d'actions de formation, une attestation de présence et de fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'émargement est fournie au Client, par participant, à sa demande.

### **Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. LOYA est exonéré de la TVA, conformément à l'article 261-4-4<sup>a</sup> du Code Général des Impôts. Le règlement est à effectuer à l'issue de l'action de formation / d'accompagnement, à réception de facture, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture. Les frais de déplacement ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, ...) pourront être facturés en sus. Le règlement est accepté par virement bancaire ou par chèque ;  
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Lydia HIRTZ aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

### **Conditions d'annulation et de report**

Pour les actions de formation, toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation. Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation. Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation. Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation. Lydia HIRTZ ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à Lydia HIRTZ, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Lydia HIRTZ. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait Lydia HIRTZ. En cas d'annulation définitive de la formation par Lydia HIRTZ, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par Lydia HIRTZ, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

Pour les accompagnements professionnels, toute séance non annulée au minimum dans un délai de 24 heures à l'avance sera facturée. Une interruption anticipée de l'accompagnement est envisagée dans deux cas de figure : en cas de situation allant à l'encontre du code de déontologie, Lydia HIRTZ se réserve le droit d'interrompre la démarche de façon anticipée ; Le client dispose également le droit d'interrompre la démarche en cas d'atteinte des objectifs avant la dernière séance. Seules les séances effectuées seront facturées.

Dans les deux cas, le contrat prévoit un préavis de 15 jours, et la tenue d'une dernière séance de bilan, pour mettre fin à l'accompagnement.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

Lydia HIRTZ est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus, savoir-faire, outils et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, ...) utilisés par Lydia HIRTZ pour assurer les formations, ou remis aux stagiaires, constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Ils demeurent la propriété exclusive de Lydia HIRTZ.

À ce titre les contenus de formations ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, publication, transmission, reproduction, exploitation totale ou partielle non expressément autorisée par Lydia HIRTZ et ce quels que soient le procédé et le support utilisé. En particulier, le Client ou le stagiaire s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

### **Confidentialité et communication**

Lydia HIRTZ, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations les concernant auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation/ d'accompagnement ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Lydia HIRTZ au Client. Lydia HIRTZ s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Le Client autorise Lydia HIRTZ à mentionner son nom et son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, sur son site internet, en entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de Lydia HIRTZ. Conformément à la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Lydia HIRTZ s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Version du 13/08/2019